

COMMUNIQUE DE PRESSE CGT-Intérim

CORONAVORUS : LES SALARIÉ-E-S INTÉRIMAIRES ENVOYÉ-E-S À L'ABATTOIR ! LA CGT INTÉRIM NE LAISSERA PAS FAIRE !

Depuis deux jours, des centaines de salarié-e-s intérimaires contactent les syndicats CGT des entreprises de travail temporaire pour exprimer leur inquiétude et leur colère face aux risques sanitaires encourus pendant leurs missions.

Depuis lundi et [ce matin](#) encore, des milliers de salarié-e-s CDI et intérimaires ont décidé de faire valoir leur droit de retrait et ont obligé de nombreux groupes industriels non stratégiques à fermer leurs usines. PSA, Renault, Toyota, Michelin, Bombardier et bien d'autre, sous la pression des salarié-e-s et de la CGT ont enfin pris les mesures nécessaires de confinement des travailleurs afin de protéger la santé des travailleurs et de leurs familles et d'endiguer l'épidémie de Covid-19. Le groupe Schneider a, quant à lui, fermé son site de Montmélian [hier soir](#) et s'apprête à en faire de même pour toutes ses autres unités de production dans les jours à venir.

Cependant plusieurs entreprises, [hier](#), n'avaient pas encore adopté ces mesures de bon sens. Aux Chantiers de l'Atlantique à Saint-Nazaire, des milliers d'ouvriers, dont de nombreux intérimaires, ont refusé de rejoindre leurs postes de travail, demandant la fermeture du site comme d'autres grandes industries. Même révolte des ouvriers à l'usine Safran du Havre, chez ArcelorMittal au Creusot, et chez Valéo Amiens où, selon les représentants syndicaux, au moins 8 salariés ont été testés positifs au Covid-19. La quasi-totalité des 400 employés du service production ont voté un droit de retrait collectif et ont demandé la fermeture du site et le recours au chômage partiel pour "préserver la santé de tous".

À La Poste, des droits de retrait massifs d'agents et de facteurs intérimaires, qui refusent de se mettre en danger, sont constatés à Thionville et Laval. La colère monte aussi à Clermont Ferrand où 80 facteurs, dont des intérimaires, menacent d'exercer leur droit de retrait si des dispositions protégeant leur santé ne sont pas prises rapidement. À Alès, 80 salarié-e-s intérimaires et CDI ont fait, eux aussi, valoir leur droit de retrait et ont obligé l'entreprise Merlin Gerin à fermer les ateliers et à mettre tous les salarié-e-s au chômage partiel.

Situation consternante sur les plateformes de logistique

Le gros point noir reste les plateformes de logistique où les directions d'Amazon et de Géodis, pour ne citer qu'elles, continuent de faire travailler les salarié-e-s, CDI et intérimaires, dans des conditions inacceptables où les salarié-e-s continuent à prendre les transports en commun pour se rendre au travail, à se changer dans les vestiaires, à manger et à travailler les uns sur les autres, le jour et la nuit.

L'exemple du site de Géodis - Calberson à Gennevilliers illustre l'attitude criminelle des patrons du secteur de la logistique et des entreprises de travail temporaire qui envoient en masse des intérimaires en mission sans aucun moyen de protection. [Hier](#) encore, ce sont les militants de la CGT Géodis qui ont distribué des masques aux intérimaires. Et cette nuit, un salarié travaillant sur ce site, pris de quintes de toux et de vomissements, a été évacué en urgence par les services de santé. Pourtant la direction a refusé de fermer le site.

Même tension sur le site logistique d'Amazon à Lauwin-Planque, près de Douai où 300 salariés ont exercé leur droit de retrait depuis [dimanche](#), car aucune mesure n'a été mise en place en matière sanitaire. Pourtant un cas de Covid-19 est suspecté chez une salariée qui a travaillé dans la nuit de [lundi](#) à [mardi](#).

La CGT INTÉRIM condamne avec force l'irresponsabilité de ces entreprises utilisatrices et des entreprises de travail temporaire qui sont prêtes à sacrifier la santé et la vie des salarié-e-s, CDI et intérimaires, et de leurs familles pour continuer à faire tourner la « machine à dividendes ».

Pour la CGT Intérim, la santé de tous et le maintien des salaires pour tous doivent passer avant les profits de quelques-uns. Elle réitère donc son exigence d'ouvrir des négociations avec la Direction Générale du Travail et le patronat de la branche du travail temporaire pour adopter les mesures suivantes :

- Prendre toutes les mesures sanitaires nécessaires pour assurer la bonne santé des salarié-e-s intérimaires dans les entreprises utilisatrices ;
- Assurer le maintien des salaires à 100 % pour tous les salarié-e-s intérimaires ayant été en mission, quelle que soit sa durée, dans les trois derniers mois,
 - Faire respecter une égalité stricte de traitement avec les salariés en CDI des entreprises utilisatrices, notamment pour bénéficier du droit de retrait, des mesures de chômage partiel et des mêmes règles pour pouvoir garder leurs enfants ;
 - Suspendre immédiatement les décrets sur l'assurance chômage du 1er [novembre 2019](#) pour prendre en compte la chute brutale de l'activité économique, notamment pour les salarié-e-s intérimaires, avec l'annulation du durcissement des règles d'indemnisation par l'assurance chômage ;
- Faire cesser immédiatement, et ce pendant toute la durée de la crise sanitaire, les procédures de contrôle et des sanctions de Pôle Emploi et les procédures disciplinaires et de licenciement pour tous les salarié-e-s de l'intérim.